

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 24 SEPTEMBRE 2021

Présents : Mmes SAILLARD Marie-Pierre, CHARDON Aurélie, SOUCHA Lydia, LEFORT Dominique, et Mrs THERY Jean-Bernard, COQUERET Didier, VIENNET Simon, PEREIRA Stéphane, SAILLARD Fabien, VIENNET Julien

Excusés : M. JEANNIN Vincent (procuration à Aurélie CHARDON)

Absent :

Convocation du 17/09/2021

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 07 Juillet 2021
- Point projet route départementale
- Eau - point sur travaux réhabilitation réseaux
- Informations urbanisme
 - CU négatif / vente terrains
 - Demande de clôture
 - Projet constructions
 - Hangar attelages 2 lacs et baux location
- Dispositif zones de revitalisation
- Compta : passage norme M57 et opérations sous mandat
- Agents - dispositif signalement des actes de violence, harcèlement ou agissements sexistes
- Politique logement (FSL et FAAD)
- Demande acquisition parcelle boisée ZZ11
- Affaires diverses

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : les travaux d'enrobé suite au chantier Eau et les tarifs de l'Eau. Accord du conseil

1 - Approbation Compte-Rendu du 07 juillet 2021

Aucune remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 - Projet route départementale

Point sur le nouveau plan proposé par JD BE. Une réunion de travail a eu lieu pour étudier ces propositions.

Un essai pourra être réalisé avec des équipements de chantier prêtés par le STA (Conseil départemental).

Abri-bus Grand Malpas : réflexion à avoir pour déplacer cet abri-bus qui n'est pas sur du terrain communal. Des essais pourront également être effectués pour une mise en situation (attente du bus...)

3 - Eau - point sur les travaux de réhabilitation

Les travaux sont presque terminés et tiennent dans les montants prévus au marché. L'enrobé a été réalisé ce jour rue du puits.

Des travaux supplémentaires peuvent être envisagés :

Rue du puits : décision de faire un bi-couche au tarif de 3.80 € / m².

Rue de l'Eglise : décision de mettre un bi-couche entre le n°355 et le n°606.

Les autres portions de route seront réalisées dans le cadre du marché (du 140 au 355 de la rue de l'Eglise et Rue des Fayeux).

Tarif de l'eau : Monsieur le maire rappelle les difficultés d'équilibrer le budget de fonctionnement. Il rappelle également les tarifs actuels, non réactualisés depuis 2014 pour la consommation et 2010 pour la part fixe.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de 3.5 %, soit 1.28 € / m³ et 54.30 € / part fixe. Cette augmentation ne suffira pas à couvrir le déficit mais montre aux autorités de l'Etat la volonté de tendre vers l'équilibre budgétaire.

4 - Urbanisme

- Monsieur le maire informe le conseil du refus de CU déposé par la commune (clos neuf) : seule la parcelle appartenant à Monsieur Chabod est constructible (CU favorable de décembre 2020). La PVR (participation pour Voies et Réseaux) s'appliquera à cette parcelle comme convenu lors de la création du lotissement du clos neuf.

Monsieur Chabod souhaite vendre sa parcelle B366 rue principale (zone humide). La commune n'est pas intéressée par l'achat de ce terrain, au prix proposé.

- Point sur les constructions et permis de construire en cours.

- Demande de clôture : Accord donné à Gérard Côte pour une clôture en bois.

- Hangar attelages des deux lacs : le mandataire judiciaire a accepté l'offre de la commune (2 000 €). Ce hangar sera loué aux attelages aroules (conditions et tarifs à définir).

Local pompier : les pompiers ont quitté les locaux occupés à côté de la salle de convivialité.

Hangar communal : pour rappel une travée est louée à Michel Grenon. Le conseil décide une révision de prix.

5 - Dispositif d'exonération taxes locales

La commune a la possibilité d'exonérer de taxe professionnelle les petits commerces et notamment le restaurant. Le Conseil refuse de mettre en place ce dispositif, vu les efforts concédés par la commune (suppression des loyers, travaux de terrasse, four...)

6 - Comptabilité

Le Conseil accepte le changement de nomenclature et de passer en M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le trésorier de Pontarlier demande de passer des écritures comptables liée à la vente de caveaux au cimetière communal : accord pour inscrire 28 698.62 € aux articles 1068 et 4581.

7 - Agents - dispositif signalement

Demande de la commune pour transférer la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de harcèlement ou d'agissements sexistes, au Centre de gestion du Doubs. Accord du conseil.

8 - Politique du logement

Le Conseil accepte de participer à la politique du logement du département, à savoir 0.61 € / habitant au titre du Fonds de Solidarité Logement et 0.30 € / habitant au titre du Fonds d'Aide aux Accédants en Difficulté.

9 - Forêt

Monsieur et Madame Bourgeois proposent à la commune d'acquérir la parcelle ZZ11 au Sillet, estimée à 14 000 €.

Demande de Denis Vuillaume pour abattre 2 frênes au sillet : accord pour lui vendre au prix de 20 € / m³.

10 - Affaires diverses

- Présentation du projet Ecole : 868 127 € HT avec des subventions à hauteur de 553 097 €, soit un reste à charge des 4 communes de 315 000 €.

- Projet de voie partagée entre La Planée et St Point Lac (chaucidou) et projet de sentier des 4 villages ; transmis à la communauté de communes dans le cadre de la compétence mobilités-voies douces.

- Demande de l'école pour participation financière des communes au projet de zones refuge.

Séance levée à 22 h 45

Malpas, le 27 septembre 2021

Le Maire,
Jean-Bernard THERY



